

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ TERRITORIALE ET NUMÉRIQUE

EPIC : 004 COM D'AGGLO DE L'ALBIGEOIS
DEPARTEMENT : 81
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DALBI

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2024

	Bases d'imposition effectives de 2023	Taux de référence pour 2024	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
	1	2a	3	4	(col. 4 x col. 2a ou 2b)	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière bâtie additionnelle	105 327 114	3,99		109 718 000	4 377 748	3,90	4 377 748
Taxe foncière non bâtie additionnelle	646 308	3,90		681 300	26 571	3,90	26 571
Taxe d'habitation additionnelle	10 285 802	10,54		8 225 000	866 915	10,54	866 915
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	27 042 345	37,51		27 063 000	10 151 331	37,51	10 151 331
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total de la fiscalité additionnelle					5 271 234		15 422 565
Total des CFE unique, de zone et éolienne					10 151 331		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 271 234	$\frac{5 271 234}{10 151 331} = 1,000 000$	3,99
Taxe foncière non bâtie additionnelle	5 271 234		3,90
Taxe d'habitation additionnelle	5 271 234		10,54
CFE additionnelle	5 271 234		37,51
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	2,59	2,59	9,03
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
19 577 801	566 719	1 605 205	143 333	2 282 635	314 976	737 340	25 228 009

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
15 422 565		25 228 009		40 650 574

À ALBI Le 14 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
YVES JULIEN

À ALBI Le 03/04/2024
Pour le Groupement,
Stéphanie Guilford Chauvet

À ALBI Le
Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024



ID : 081-248100737-20240402-DEL2024_043_ANN-BF



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

EPCI : **004 COM D'AGGLO DE L'ALBIGEOIS**
 DEPARTEMENT : **81**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC D'ALBI**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. FAI DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
 Taxe foncière non bâtie :
 Taxe d'habitation :
 Cotisation foncière des entreprises :
 Taxe de solidarité

0
16 092
0
3 098

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :
 Taxe foncière non bâtie :
 Cotisation foncière des entreprises :

2 794
6 240 226
0
128 369
0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Transformateurs électriques
 f. Stations radioélectriques
 g. Installations gazières et autres

0
0
52 645
51 880
225 145
229 499
7 550

Taxe foncière non bâtie

a. Taxe d'habitation :
 b. Mayotte

0
>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Par le conseil communautaire
 b. Par la loi

13 034
6 360 698

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
 b. TVA prév. (comp. CVAE)
 c. DTCE (Métropole de Lyon)

14 068 405
5 509 396
>>>

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

1 034
387 806
1 839 396
35 209

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale
 b. Taux maximum

>>>
>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :

a. De droit commun
 b. Dérogatoire
 c. Avec rattrapage
 d. Avec capitalisation
 e. Avec majoration spéciale

37,54
37,54
40,13
>>>

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
 b. En cas de changement de périmètre

20,33
>>>

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national
 b. Taux plafond de 2024

26,75
53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

a. au niveau national
 b. au niveau de l'EPCI

CFE unique/de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie
 b. Taxe foncière non bâtie

39,42
50,82

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie
 b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

1,000981
1,000815
>>>

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024



ID : 081-248100737-20240402-DEL2024_043_ANN-BF